

- Relations avec les familles des patients : rôle de l'infirmière libérale, conduites à tenir, associations dédiées.

17h00 à 17h15 : Rappels sur la NGAP article 10 et sur l'utilité des messageries sécurisées de santé par Véronique FAGOT et Annick POTTIER

17h15 à 18h00 : Temps d'échange avec les participantes

18h00 : Clôture de la journée

Cette formation est une initiative originale de l'**Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers Libéraux de Bourgogne-Franche-Comté** qui vous représente au quotidien.

Créée par la loi HPST de 2009 pour contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale, l'URPS est un acteur de l'offre de soins et un partenaire de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.



Rappel : la cotisation CURPS que vous payez au mois de mai (0,1% de vos revenus déclarés) sert à financer votre Union régionale et ses actions pour le bénéfice de toute la profession infirmière libérale exerçant en Bourgogne-Franche-Comté.



Cette formation s'organise sous l'égide de l'organisme agréé **AFCOPIL (Agence pour la Formation Continue Professionnelle des Infirmiers Libéraux)**, grâce à qui nous pouvons vous proposer cette formation prise en charge par le FIF-PL et que nous remercions vivement de leur engagement à nos côtés.

Nous remercions pour leur intervention : Dr Claude GRILLET, **psychiatre, responsable des deux unités extrahospitalières de psychiatrie adulte** (CHU Dijon), Me Anne GESLAIN, **avocate dijonnaise spécialisée en droit de la santé** du cabinet Du Parc Avocats et Mme Françoise THIERIOT, **infirmière et art-thérapeute au centre de jour Victor Hugo** (Dijon).

RESTEZ EN CONTACT AVEC VOTRE UNION REGIONALE

courriel : contact@urps-infirmiers-liberaux-bfc.org



téléphone : 03.80.56.66.77

par courrier postal : 12 rue du Cap Vert 21800 Quetigny.

site internet : <http://www.urps-infirmiers-liberaux-bfc.org>



Formation

PAR ET POUR LA PROFESSION INFIRMIERE LIBERALE

La prise en charge à domicile de patients de psychiatrie : Infirmières libérales en première ligne



Cette formation est organisée sous l'égide de l'

AFCOPIL | 7 rue Godot de Mauroy | 75009 PARIS
RCS Paris n°523 908 929 | Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 45787 75 (Préfet région IdF)

POURQUOI CETTE ACTION?

Cette formation a été construite à l'initiative de vos élèves URPS en co-construction avec une infirmière hospitalière exerçant en unité extrahospitalière.

Les infirmières libérales se sentent souvent démunies face à ces prises en charge de plus en plus fréquentes. Elles ont besoin de réponse sur les pathologies et leurs traitements, mais aussi sur les problématiques de terrain et les relations avec les structures psychiatriques, l'hospitalisation, l'accueil de jour, les CMP, les associations pour les familles, etc.

L'infirmière de psychiatrie, de son côté, est consciente de la nécessité de connaître notre champ de spécificité pour mieux travailler ensemble et développer une complémentarité.

Sortir de l'hospitalo-centrisme dans l'intérêt des patients et des professionnels de santé.

MODALITES d'inscription

deux sessions de formation sont organisées cette année :

- ▶ à **DIJON (21) le mardi 24 septembre 2019**
- ▶ à **BESANCON (25) le mardi 1er octobre 2019.**

Pour valider votre inscription par voie postale, pensez à joindre au bulletin d'inscription :

↪ **chèque de caution de 200 €** (à l'ordre de l'AFCOPI), qui vous sera renvoyé après la formation et ne sera acquis qu'en cas de non-présentation à la formation sans raison majeure (hospitalisation, ...) ou d'annulation moins de 5 jours avant le jour de la formation ou de budget formation atteint par le professionnel en 2019.

↪ **photocopie de votre attestation** de versement de la cotisation « formation continue » URSSAF activité 2018 de 99€.

Si vous financez vous-même la formation :

↪ **chèque de règlement de 200 €** (à l'ordre de l'AFCOPI).

Les frais de déplacement, de parking, de péage d'autoroute, de nuitée, ... sont à votre charge (frais déductibles de vos revenus professionnels, comme le coût de la formation si vous l'autofinancez).

Le déjeuner est prévu sur place pour faciliter les échanges et est compris dans les frais de la formation.

Le groupe de formation sera composé au maximum de 25 participants.

PROGRAMME DU SEMINAIRE

7h30 : Accueil café des participants

8h00 à 10h30 : Remise à niveau des connaissances en psychiatrie par le Dr GRILLET

- Pathologies
- Traitements, effets secondaires, rupture thérapeutique, comment réagir, gérer le risque
- Urgences psychiatriques, conduites à tenir

- Présentation du DSM 4 ou 5 (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders).

Le DSM a pour but de référencer et classer les critères et recherches sur les troubles mentaux, de constituer un langage commun utilisé par tous les cliniciens, de comprendre l'étiologie et la fréquence d'un trouble, et si besoin, de mettre en place des actions de santé publique.

- Présentation du CIM 10 (Classification internationale des Maladies, 10^{ème} révision)

La CIM 10 est une classification statistique non exclusivement médicale codant notamment les maladies, signes, symptômes, circonstances sociales et causes externes de maladies ou de blessures, publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces modes de classification en fonction des symptômes sont intéressants à connaître pour les infirmières libérales. Ils peuvent nous permettre de justifier les actes de surveillance et de distribution des thérapeutiques en cas de contestation de prise en charge par l'Assurance-Maladie.

10h30 à 11h00 : Pause

11h00 à 12h30 : Volet juridique par Me GESLAIN

- Soins sans consentement : quelles attitudes adopter hormis prévenir le médecin ? Comment la responsabilité de l'infirmière libérales est-elle engagée ?
- Mesures de protection juridique : tutelles, curatelles, renforcées ou pas.
 - Démarches à initier par qui ? Où ? Quelles démarches les infirmières libérales peuvent-elles faire ?
 - Mandat de protection future
- Conditions légales d'une hospitalisation sans consentement
- Refus de prise de traitement : jusqu'où va la responsabilité de l'infirmière libérales ?

12h30 à 14h00 : Repas sur place

14h00 à 17h00 : Modes de prise en charge par Françoise THIERIOT

- Organisation des soins psychiatriques, notamment la sectorisation (définition, historique, conséquences), les différentes structures de soins et leurs vocations (centre médico-psychologique, centre d'activité thérapeutique à temps partiel, hôpital de jour) mais aussi les associations (groupes d'entraide mutuelle GEM, Unafam, etc.), les lieux de vie
- Différents soins psychiatriques et leurs spécificités en extrahospitalier (différents types d'entretien infirmier, médiations thérapeutiques, visites à domicile, traitements *per os* et injectables, etc.), quels outils (le cadre thérapeutique, l'alliance thérapeutique, ...)
- Approfondir la pathologie psychotique par une illustration « expérience au quotidien dans un hôpital de jour », structure psychique, fonctionnement psychique, rapport au corps, à l'autre, aux autres, au monde et qu'en est-il des soins somatiques ?
 - Les soins somatiques sont insuffisamment pris en charge par l'établissement de santé

- Repérer le parcours de soins depuis l'orientation vers une structure extrahospitalière jusqu'au projet de vie (entretien d'accueil, contrat de soins/prescription, bilan des essais, bilan/évaluation, synthèse pluridisciplinaire, ...).